

Québec, le 20 juin 2023



Monsieur,

Nous assurons le suivi de la lettre que vous avez transmise au ministre de la Santé, Monsieur Christian Dubé, le 6 juin 2023. Dans celle-ci, vous voulez obtenir des explications en ce qui a trait aux critères d'admissibilité et au traitement équitable de toutes les personnes ayant besoin d'appareils auditifs.

Le programme ministériel des appareils auditifs est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Il s'adresse à tous les usagers qui répondent aux critères d'admissibilité et qui souhaitent se procurer des appareils auditifs. Ce programme couvre les frais des appareils ainsi que les services afférents nommés au règlement. Si vous désirez de plus amples informations, veuillez suivre le lien vers le site Web de la RAMQ afin de prendre connaissance du programme : [Aides auditives](#)

Soyez assuré que nous sommes sensibles aux préoccupations que vous soulevez, notamment celle indiquant que le programme actuel n'octroie qu'une seule forme d'aide financière pour la couverture des appareils auditifs.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la RAMQ sont responsables du suivi et de l'application réglementaire du programme. Des travaux sont en cours entre nos deux organisations afin de réviser ce dernier pour répondre plus adéquatement aux besoins des usagers. Les modalités financières en lien avec l'obtention et l'attribution des aides auditives font notamment partie des analyses et des travaux à faire. De plus, soyez assuré que le contenu de votre lettre sera partagé avec notre partenaire afin de l'informer de votre demande concernant la vente des appareils auditifs.

En terminant, nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Richard Penney
N/Réf. : 23-MS-03357